

***DELEGATION DE M. Didier CAZABONNE***

**D -20100643 Coopération décentralisée Bordeaux. District de Bamako (Mali). Projet d'aménagement des jardins de la Mairie du District. Expertise et contribution à la maîtrise d'ouvrage fournies par la Ville de Bordeaux. Autorisation. Décision.**

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, le Mali célèbre cette année le cinquantième anniversaire de son accession à l'indépendance. A l'instar d'autres pays africains, il a souhaité donner un cachet particulier à cette célébration.

Outre les manifestations officielles marquées par la présence de plusieurs Chefs d'Etat africains, ce cinquantenaire est aussi l'occasion de valoriser un vaste programme de développement économique, social, culturel...mené par les autorités politiques du pays.

Bamako, capitale « référente » de l'histoire du Mali, a ainsi été choisie pour accueillir « **avec faste** » et autour d'un slogan « **cinquantenaire pour tous** », l'ensemble des festivités. Ce choix a, bien entendu, nécessité la réalisation de travaux d'aménagement ou d'embellissement de la ville.

C'est ainsi que, de par son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la requalification urbaine et paysagère, la Ville de Bordeaux a été sollicitée pour l'aménagement de la cour de l'Hôtel de ville de Bamako (volet embellissement des jardins).

Pour répondre à cette demande, deux démarches ont été effectuées par la Ville de Bordeaux :

mission d'identification des besoins par la Direction Générale de l'Aménagement,  
mission technique pour le diagnostic des lieux et la mise en œuvre de l'expertise proposée par la Direction des projets d'Infrastructures Paysagers.

Cette expertise fournie par la Ville de Bordeaux se décline, aujourd'hui, en deux grandes phases opérationnelles :

**2010 : 1<sup>ère</sup> tranche** : Mise à disposition d'un schéma organisationnel et participation à la réalisation d'espaces structurants des voies de circulations (piétonnes et automobiles) à l'intérieur de la Cour de la Mairie de Bamako - Mise au propre de l'entrée principale de la Mairie et de son parking avec la présence, pendant une semaine, d'un technicien du service des Projets d'Infrastructures Paysagers de la Mairie de Bordeaux.

**2011 : 2<sup>ème</sup> tranche** : Participation à l'aménagement paysager - partie liée spécifiquement aux espaces verts. Ce volet de l'expertise bordelaise se fera en lien avec les élèves du lycée horticole de Bordeaux notamment pour la partie pavage et mise en place des végétaux.

**Le budget prévisionnel** de la 1<sup>ère</sup> tranche 2010 est évalué à 20 000 € dont 3 222 € de frais de déplacement des agents de la Ville, décrits ci-dessus, pour ce projet, à Bamako, et les frais inhérents aux travaux d'aménagement de la première tranche sur laquelle Bordeaux intervient.

*Séance du lundi 29 novembre 2010*

Reste maintenant à verser à la Mairie du District de 1Bamako pour l'achat de matériels et la prise en charge des frais inhérents aux travaux d'aménagement une subvention de **16 778 €** sur la base du devis ci-joint.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à attribuer une subvention de 16 778 € à la Mairie du District de Bamako,
- à signer la convention, ci-jointe, relative à ce projet.

Cette dépense prévue au Budget Primitif sur la ligne de réserve pour subventions exceptionnelles, sera imputée sur le budget 2010 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction BX 041 - enveloppe 020376 - nature 6574.

# CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° , en date du , et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du .

d'une part,

et la Mairie du District de Bamako, représentée par M. Adama SANGARÉ, Maire,

d'autre part,

## IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Dans le cadre de sa politique internationale, la ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes francophones d'Afrique noire, et plus particulièrement Bamako au Mali.

C'est ainsi que, de par son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la requalification urbaine et paysagère, la Ville de Bordeaux a été sollicitée pour contribuer aux travaux d'aménagement de la cour de l'Hôtel de ville de Bamako (volet embellissement des jardins) et ceci dans le cadre de la célébration du Cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution financières et techniques de la ville de Bordeaux aux travaux d'aménagement des jardins de la Mairie du District de Bamako (Mali), selon l'expertise proposée par la Ville de Bordeaux et formulée en deux tranches opérationnelles.

**2010 : 1<sup>ère</sup> tranche** : Mise à disposition d'un schéma organisationnel et participation à la réalisation d'espaces structurants des voies de circulations (piétonnes et automobiles) à l'intérieur de la Cour de la Mairie de Bamako - Mise au propre de l'entrée principale de la Mairie et de son parking avec la présence, pendant une semaine, d'un technicien de la Direction des Projets d'Infrastructures Paysagers de la Mairie de Bordeaux.

**2011 : 2<sup>ème</sup> tranche** : Participation à l'aménagement paysager - partie liée spécifiquement aux espaces verts. Ce volet de l'expertise bordelaise se fera en lien avec les élèves du lycée horticole de Bordeaux notamment pour la partie pavage et mise en place des végétaux.

**ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS**

La Ville de Bordeaux s'engage à subventionner la Mairie du District de Bamako pour un montant de **16 778 €**. La subvention de la Ville de Bordeaux sera versée intégralement à la Mairie du District de Bamako, à la signature de la présente convention.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, la Mairie du District de Bamako se doit, en lien avec les services concernés de la Ville de Bordeaux, de réaliser les travaux définis sur la base de la désignation des ouvrages ci-joints :

<b>Description des ouvrages Selon le document fourni par la Mairie du District de Bamako et l'entreprise malienne ECEBAD retenue suite à un appel d'offres</b>	<b>Montant CFA</b>
Phase préparatoire du chantier Installation de chantier toutes sujétions comprises	193 186,50
Travaux de reprise de parking existant Terrassements généraux Décapage de la source de dallage détruite du parking sur 10 com	1 237 186,50
Décapage de la surface à aménager pour prolongement de parking	630 000,00
Décassement de parterre le long de la clôture côté rail pour aménagement jardin avec conservation terre végétale	270 000,00
Préparation et aménagement de parterre en gazon le long de la clôture côté rail	250 000,00
Béton non armé dosé à 350 kg / m <sup>3</sup> d'épaisseur 5 cm Apport de gravier concassé sous béton	555 000,00
Béton non armé dosé à 350 kg / m <sup>3</sup> d'épaisseur 5 cm	1 710 000,00
Béton non armé dosé à 350 kg / m <sup>3</sup> pour prolongement de parking (ép 7 cm)	855 000,00
Bétonnage de passage sur entrée principale Mairie Décapage d'ancien béton existant et évacuation	1 560 000,00
Béton non armé dosé à 350 kg / m <sup>3</sup> épaisseur 10 cm	2 850 000,00
Aménagement de parterre le long du bâtiment en construction Décapage et nettoyage	125 000,00
Fourniture et implantation de bordure	143 000,00
Mise en place du gazon	350 000,00
Béton pour entrée piétonne	277 400,00
<b>MONTANT EN FRANCS CFA</b>	<b>11 005 773,00</b>
<b>Soit en EUROS</b>	<b>16 778</b>

**ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet le jour de sa signature. Elle est conclue pour la durée des travaux : 2 ans. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 4 : JUSTIFICATION ET CONTRÔLE**

Afin de justifier de la réalisation des travaux, la Mairie du District de Bamako s'engage à fournir tous les documents administratifs, financiers et comptables afférents aux actions pour lesquelles elle a sollicité l'aide de la Ville de Bordeaux.

Ces documents devront notamment figurer en annexe du compte rendu d'exécution qui sera élaboré sous forme d'une note de synthèse faisant en outre apparaître les différents éléments suivants :

- l'intégration et le positionnement de l'action subventionnée dans le programme global,
- la description de l'action menée effectivement par rapport au programme prévisionnel (dates, lieux, ...) en donnant le détail des opérations la composant sous forme d'une comptabilité analytique simplifiée,
- l'évaluation des travaux par rapport aux objectifs initiaux.

Ce compte rendu d'exécution devra être adressé au plus tard le 31 décembre 2010 pour la 1<sup>ère</sup> tranche décrite à l'article 1.

La Mairie du District de Bamako s'engage d'une manière générale à donner libre cours aux contrôles qui pourraient être diligentés par la Ville de Bordeaux.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de la Mairie du District de Bamako, ouvert à ??? - Code banque : ??? - Code guichet : ??? - Compte n° ??? - clé RIB : ???

Cette dépense est imputée sur le budget 2010 des Relations Internationales de la Mairie de Bordeaux - Fonction 041 - enveloppe 020376 - compte 6574.

#### **ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE**

Le maître d'œuvre s'engage à prendre en charge l'organisation des travaux tels que décrits dans l'article 1 et à assurer, en tant que de besoin, les financements complémentaires à ceux pris en charge par la présente convention pour la bonne réalisation du projet.

Le maître d'œuvre s'engage à assurer une visibilité maximale au partenariat passé avec la Ville de Bordeaux.

**Le maître d'œuvre enverra à la Ville de Bordeaux un compte rendu du projet dans les trois mois qui suivront la réalisation de cette 1<sup>ère</sup> tranche.** A ce compte rendu seront joints, un bilan comptable des dépenses et des recettes, ainsi que tous les documents produits dans le cadre de ces travaux (appel d'offres, devis, factures achat de matériels, désignation des ouvrages, compte-rendu de suivi du chantier, etc.). Sur la base de ce compte rendu, la Ville de Bordeaux pourra alors engager un processus d'évaluation.

#### **ARTICLE 6 - RÉSILIATION - ANNULATION - AJOURNEMENT**

Si le projet dont est chargé le maître d'œuvre était interrompu définitivement ou partiellement sans qu'il y ait eu faute, et hormis cas de force majeure, le montant des prestations contractualisées par la Ville de Bordeaux et déjà exécutées totalement ou

partiellement, sera facturé. Dans ce cas, il sera procédé à un arrêté des comptes et les sommes éventuellement trop perçues par le maître d'œuvre seront restituées à la Ville.

Dans le cas d'un ajournement des travaux pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'œuvre, les deux parties s'accordent à faire en sorte de poursuivre leur collaboration sans qu'il y ait règlement d'une quelconque indemnité de part et d'autre.

#### **ARTICLE 7 - FORCE MAJEURE**

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si le manquement résulte d'événements ou d'incidents n'étant en aucune manière sous leur contrôle, événement ou incident rendant impossible la réalisation partielle ou totale de l'événement.

Seront considérés comme tels événements ou incidents :

- La mise en œuvre de toute loi, tout décret ou règlement (y compris des directives ou règlements européens) ;
- la guerre, la guerre civile ou acte de terrorisme, le feu, la tempête ou inondation, l'épidémie ou tremblement de terre, l'accident nucléaire ou chimique y compris la radiation ;
- la grève empêchant le fonctionnement normal du projet ;
- les événements politiques français et/ou du pays dans lequel le projet est mis en œuvre.

Si un tel cas de force majeure empêche la Ville et/ou le maître d'œuvre d'exécuter tout ou partie de ses obligations, les parties ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

#### **ARTICLE 8 - RESPECT DU CONTRAT ET LITIGE**

Si l'un des articles du présent contrat n'était pas respecté par le maître d'œuvre, la Ville aurait la possibilité de réexaminer sa participation aux travaux en demandant le cas échéant la restitution des aides déjà accordées.

Toute contestation pouvant résulter du présent contrat devra être réglé par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

Tout litige lié notamment à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat et qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents siégeant à Bordeaux et à Bamako.

**ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE**

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de ville,  
pour la Mairie du District de Bamako, Place de la Liberté – Bamako (Mali)

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,  Alain JUPPÉ Maire	Pour la Mairie du District de Bamako,  Adama SANGARÉ Maire
--	---

**M. CAZABONNE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez cette année un certain nombre de pays d'Afrique ont manifesté pour le cinquantième anniversaire de leur indépendance.

Le Mali a voulu lui aussi marquer de manière assez exceptionnelle cet événement et a souhaité recevoir à Bamako un certain nombre de chefs d'Etat et de personnalités pour célébrer ce cinquantième anniversaire.

Il nous a demandé, connaissant notre expérience dans le domaine de la requalification urbaine et paysagère, d'intervenir pour la requalification du jardin et de la cour de l'Hôtel de Ville de Bamako.

Pour répondre à cette demande deux démarches ont été effectuées par la Ville, la première pour identifier les besoins par un déplacement de la Directrice Générale de l'Aménagement de la Ville, et la deuxième pour une mission technique pour le diagnostic des lieux et la mise en œuvre de l'expertise proposée. M. Esclaire(?), le Directeur des Espaces Verts s'est rendu sur place.

Je signalerai au passage, Monsieur le Maire, que M. André Planque(?) un fonctionnaire de Québec qui était en stage à Bordeaux dans le cadre d'échanges de fonctionnaires, a participé à cette mission. Il nous a également apporté son expertise.

Ces expertises se déclinent en deux phases opérationnelles, la première en 2010 pour l'aménagement de l'intérieur de la cour de la Mairie de Bamako et la mise au propre de l'entrée principale de la mairie et de son parking avec la présence de M. Buttin(?), technicien de la Mairie de Bordeaux, qui s'est déplacé.

En 2011 il y aura une deuxième tranche pour l'aménagement paysager. Nous aurons pour participer à cette mission la présence de 25 élèves du Lycée Horticole de Bordeaux en classe de BTS.



Le budget attribué pour 2010 est de 20.000 euros, dont 3.222 pour le déplacement des agents que je viens de citer.

Le reste doit faire l'objet d'une subvention de 16.778 euros.

C'est l'objet de la délibération qui vous est présentée aujourd'hui avec la signature de la convention ci-jointe.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, je profiterai de cette opération pour revenir sur le débat d'orientation budgétaire et sur le chapitre des relations internationales qui a trait à cette délibération.

Dès la lecture des premières lignes nous sommes au cœur de ce qui nous différencie. En une phrase tout y est dit. Pour vous la politique des relations internationales est là pour accroître le rayonnement international de Bordeaux et de ses partenaires institutionnels, associatifs et privés.

Pas un mot sur la coopération décentralisée, sur la solidarité internationale. Cet oubli, mais est-ce un oubli, M. CAZABONNE, est symptomatique de votre politique des relations internationales.

Pour vous, la coopération décentralisée est uniquement une coopération au développement qui réalise des actions concrètes pour répondre aux besoins des populations.

Si tout ceci est louable, nous ne critiquons pas cette vision, nous regrettons qu'elle n'aille pas plus loin.

Pour nous la coopération décentralisée ouvre à des rapports de solidarité et à une meilleure connaissance mutuelle entre les hommes. C'est un moyen de rapprochement entre les hommes, une école de la solidarité, un espace de rencontres interculturelles : chantiers de jeunes, jumelages d'écoles, accueil réciproque de groupes d'artistes. Elle engage les partenaires dans la durée ce qui permet de construire des relations de confiance et d'amitié. La rencontre avec d'autres cultures, d'autres modes de pensée est son moteur.

A part deux ou trois actions qui vont dans ce sens – je ne dis pas que vous ne faites rien, je dis que vous n'allez pas assez loin – cette dimension est à notre avis insuffisamment développée dans votre politique et absolument oubliée dans le chapitre des relations internationales.

De la même manière, pas un mot dans le chapitre sur l'Agenda 21 alors que c'est un élément clé du développement durable.

Permettez-moi de douter que ce ne soit qu'un oubli dans votre communication, Monsieur le Maire. Nous penchons plus pour le manque d'intérêt de votre équipe sur ce point.

Ce que je viens de dire ne remet absolument pas en question cette délibération utile pour la population de Bamako que nous voterons favorablement.

**M. LE MAIRE.** -

Il y a parfois des moments où on se demande si on ne vit pas dans des mondes différents. Ce que vous préconisez c'est exactement ce qu'on fait. Nous n'arrêtons pas de favoriser la connaissance mutuelle. Les déplacements, d'ailleurs, que nous faisons en Afrique parfois peuvent être considérés par certains comme des déplacements inutiles. C'est ça au contraire qui permet de relier les hommes et les femmes des villes avec lesquelles nous sommes en coopération.

Ce que nous avons fait par exemple à Bamako pour la formation des fonctionnaires locaux dans le cadre de la décentralisation de la politique qui est menée là-bas, cela ça va dans le détail, dans le terrain, dans l'humain.

Et puis nous aidons beaucoup d'autres initiatives de ce type. J'étais encore samedi, ce n'est pas quelque chose que nous avons aidé en direct, dans les rues de Bordeaux, et je voyais de jeunes lycéens de Bordeaux qui étaient en train de distribuer des billets de tombola pour aider à la construction d'une école au Mali ou au Sénégal.

Donc cette dimension de fraternité, elle est vraiment au cœur de notre politique de développement, y compris sur le plan culturel. Evento 2009, par exemple, s'est notamment appuyé sur des relations entre des groupes musicaux venus d'Angola qui ont créé vraiment des liens très étroits.

Alors je ne comprends pas bien la critique. C'est très exactement ce que nous faisons, même si ce n'est pas écrit dans le débat d'orientation budgétaire.

**M. CAZABONNE.** -

On peut toujours aller plus loin. Mais M. PAPADATO faisait partie de la délégation qui était à Ouagadougou et à Bamako. Vous avez pu apprécier sur place ce qui était fait par la Ville de Bordeaux.

Et puisque vous avez reçu une réponse aux questions que vous avez posées pendant la commission vous avez vu également que dans d'autres déplacements, que ce soit à Oran, que ce soit en Russie, il y a des échanges culturels dont mon collègue DUCASSOU pourrait parler qui sont extrêmement nombreux.

Ce qui nous limite dans cette politique, M. PAPADATO, ce sont uniquement des problèmes budgétaires. Nous ferions effectivement beaucoup plus dans tous les domaines, mais vous savez que, comme chaque Direction, nous avons des limites qu'on ne peut pas dépasser.

**M. LE MAIRE.** -

On essaiera de faire mieux.

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Je crois qu'il y a deux visions des choses. Lorsque je dis « coopération » c'est dans les deux sens. Souvent ce qui se passe avec la Ville de Bordeaux c'est uniquement dans un sens.

**M. CAZABONNE.** -

Non. Ce n'est pas vrai.

**M. PAPADATO.** -

Quelles sont les répercussions sur la population bordelaise ? Quels sont les jumelages entre écoles ? Est-ce qu'il y a un jumelage entre quartiers ? Est-ce que vous avez pensé aux retours ?

Même lorsqu'on lit le Bordeaux Magazine on cherche où se trouve la coopération décentralisée.

Alors que c'est justement d'offrir à la population bordelaise la chance de s'ouvrir sur autre chose, là on se retrouve avec des choses qui sont très fermées. Le but de la coopération décentralisée c'est que la connaissance et la culture doivent être apportées dans les deux sens, or pour l'instant, je vais être un peu excessif, Monsieur le Maire, je vais dire que c'est une vision un peu post coloniale...

**M. LE MAIRE.** -

Non, non...

(Brouhaha)

**M. PAPADATO.** -

Je sais que c'est un peu excessif...

**M. LE MAIRE.** -

Ce n'est pas un peu, c'est beaucoup.

**M. PAPADATO.** -

C'est la Ville de Bordeaux qui a l'argent. Effectivement, je suis parti avec vous en Afrique, c'est vrai qu'ils sont extrêmement demandeurs. Mais, je m'inspire de ce que je vois ailleurs dans d'autres collectivités ; il est possible de faire autre chose, d'établir d'autres relations avec les villes jumelées.

**M. LE MAIRE.** -

Ecoutez, tout est plus beau ailleurs, tout est plus beau à Lille, tout est plus beau à Strasbourg, nous le savons bien... Ce n'est pas si vrai que ça d'ailleurs. Quand vous interrogez les Bordelais, 90% sont satisfaits du travail de la municipalité. Je ne sais pas combien c'est à Strasbourg. Ça doit être 150 vraisemblablement, et à Lille 200...

**M. PAPADATO.** -

A vous entendre tout est plus beau à Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Non. Je crois que le procès est parfaitement injuste. Si vous aviez assisté par exemple aux rencontres qu'on a fait à l'occasion du cinquantenaire des indépendances africaines, à ces rencontres avec des Bordelais de la diversité, vous auriez été frappé par le climat humain qui s'est créé là.

Lors de la dernière fête du vin il y a eu des tas de groupes d'Afrique qui étaient là et je peux vous dire que la communion avec le public bordelais était forte ; je me souviens de quelques spectacles sur la place des Quinconces et sur les quais.

Donc on ne peut pas dire ça. On peut faire mieux, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais dire que c'est absent de notre politique ce n'est pas exact.

Enfin si j'ai bien compris tout le monde est d'accord sur cette 643.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**